

Accusé de réception en préfecture  
079-257900670-20161017-2016-10-03-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2016  
Date de réception préfecture : 18/10/2016

**Syndicat mixte d'action  
pour l'expansion de la Gâtine**  
46, boulevard Edgar Quinet  
79200 Parthenay  
Tél. 05 49 64 25 49  
[pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)



## Extrait de délibération

**Comité syndical  
17 octobre 2016 – Parthenay**

Identifiant  
C3/2016-10-03

L'An Deux Mille Seize le dix sept octobre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.  
M. Olivier CUBAUD a été désigné secrétaire de séance.

<b>Date de la convocation :</b>	11 octobre 2016	<b>Pouvoirs :</b>	0
<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	31 titulaires / 31 suppléants	<b>Absents, excusés :</b>	9 titulaires / 30 suppléants
<b>Présents :</b>	22 titulaires / 1 suppléant	<b>Votants :</b>	23

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec pouvoir de vote	Autres suppléants présents
Val d'Egray	EVARD Elisabeth, MORIN Joël	LEMAITRE Thierry		
Gâtine-Autize	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, DOUTEAU Patrice	BASTY Jean-Pierre, GUERIT Jean-Philippe, RIMBEAU Jean-Pierre		
Pays-Sud-Gâtine	BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal			
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CORNUAULT Véronique, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, ROUVREAU Laurent	GILBERT Véronique, LARGEAU Béatrice, De TALHOUET ROY Hervé		
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier	COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique	supplée par → SERVANT Claude	

### Evolution du syndicat mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural : validation du nouveau projet de statuts de PETR

Conformément à la volonté de transformation du syndicat mixte du Pays de Gâtine en PETR, il a été décidé par délibération de l'Assemblée générale du 8 octobre 2015 et délibération du Comité syndical du 27 janvier 2016 d'évoluer en syndicat mixte fermé.

Par délibération du 23 mai 2016, le Comité syndical a validé la poursuite de la procédure et un projet de statuts. Dans le cadre de la procédure, les communautés de communes devaient se prononcer de manière concordante sur la transformation en PETR et sur le projet de statuts.

Les communautés de communes ont toutes délibéré favorablement pour l'évolution du syndicat mixte fermé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Cependant, les services de la préfecture nous ont fait part que deux délibérations n'exprimaient pas une validation des statuts. Dans l'état, il n'était pas possible de poursuivre la procédure et de valider les statuts du PETR en comité syndical.

→ La délibération de la Communauté de communes du Val d'Egray est incomplète puisqu'elle n'indique pas explicitement la validation des statuts.

→ La délibération de la Communauté de communes Parthenay Gâtine ne peut valoir avis favorable au regard des réserves qu'elle comporte. La communauté demande qu'une concertation effective soit engagée sur l'exercice des compétences du futur PETR, sur la mutualisation avec les intercommunalités de Gâtine et sur le projet de statuts proposés.

Pour répondre à cette demande, une réunion a été programmée, le 5 octobre dernier, entre les Présidents des communautés de communes du Pays de Gâtine.

A la suite de cette rencontre, un nouveau projet de statuts a été élaboré.

**En application des dispositions de l'article L.5741-4 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical :**

- confirme sa volonté de poursuivre la procédure de transformation en PETR,**
- valide le nouveau projet de statuts qui sera soumis à l'avis des EPCI membres du syndicat selon les modalités définies à l'article 7 des statuts actuels et par référence à l'article L5211-20 du CGCT.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD